

FLASH ÉCONOMIE

RECHERCHE ÉCONOMIQUE

12 avril 2012 – N°272

L'Allemagne devra céder sur tout

Le coût pour l'Allemagne d'une explosion de l'euro est colossal, quand on ajoute la perte de compétitivité-coût et les pertes en capital sur les actifs extérieurs de l'Allemagne.

Quelles que soient les positions théoriques défendues en Allemagne, ceci implique que l'Allemagne aura à accepter successivement :

- *la poursuite d'un rôle actif de la BCE dans le financement des pays en difficulté, soit indirectement par les repos à long terme, soit directement par les achats de dette (SMP) ;*
- *le fédéralisme, seul moyen de rendre stable une Union Monétaire hétérogène où les pays ont des structures économiques très différentes.*

Le risque est celui d'un retard dans l'acceptation par l'Allemagne de ces évolutions institutionnelles qui laisserait le temps à une crise grave (irréversible) de se déclencher.

RECHERCHE ECONOMIQUE

Rédacteur :

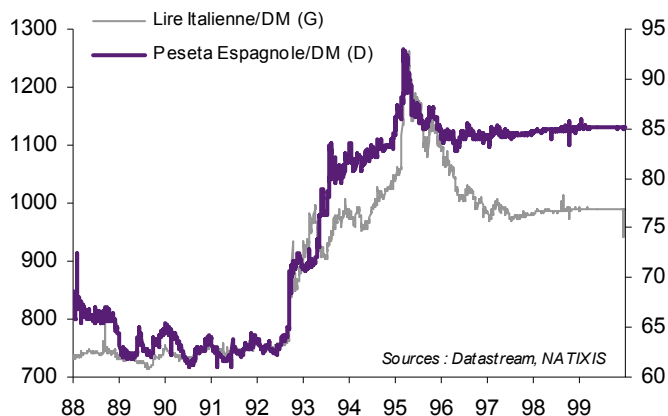
Patrick ARTUS

RECHERCHE ÉCONOMIQUE

Le coût pour l'Allemagne d'une explosion de l'euro serait insupportable

Une explosion de l'euro conduirait à une forte appréciation du "mark" par rapport aux monnaies des autres pays de la zone euro qui seraient recréées, comme on l'avait vu en 1992-93 avec l'explosion du Système Monétaire Européen (graphique 1).

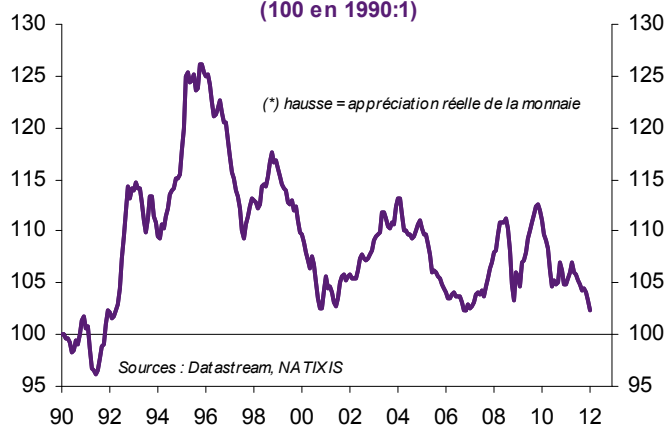
Graphique 1
Taux de change contre le DM



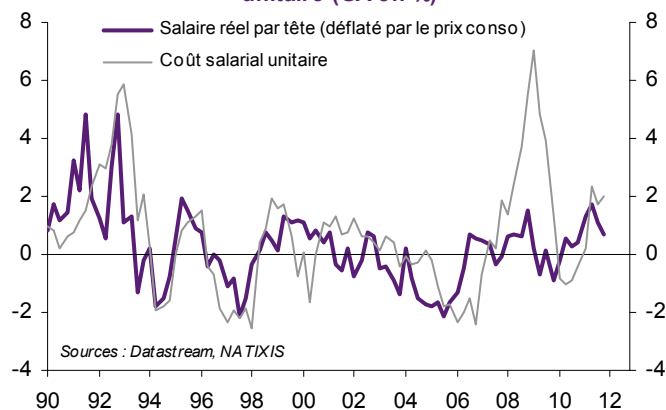
Cette forte appréciation du mark générerait deux types de coûts pour l'Allemagne :

- (1) une détérioration de la compétitivité-prix de l'Allemagne**, qui s'était améliorée depuis 1996 (graphique 2a) avec l'effort de compression des coûts salariaux en Allemagne (graphique 2b). **Les exportations de l'Allemagne vers la zone euro** représentent 40% des exportations totales de l'Allemagne et 17% du PIB de l'Allemagne (graphique 3). Compte tenu des élasticités-prix du commerce extérieur en volume de l'Allemagne, **une appréciation de 10% du "mark" par rapport aux devises des autres pays de la zone euro coûterait 0,7 point de PIB en volume à l'Allemagne.**
- (2) des pertes en capital sur les actifs extérieurs de l'Allemagne.** L'Allemagne a un **excédent commercial chronique vis-à-vis des autres pays de la zone euro** (graphique 4a), ce qui explique 70% de l'augmentation des avoirs extérieurs nets de l'Allemagne (graphique 4b). Ceci implique **qu'une appréciation de 10% du mark allemand par rapport aux devises des autres pays de l'OCDE coûterait (par la perte en capital sur les avoirs extérieurs bruts de l'Allemagne) 400 Mds € à l'Allemagne.**

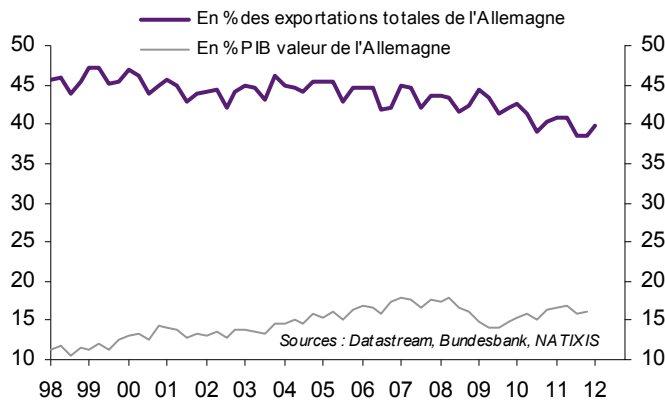
Graphique 2a
Allemagne : taux de change effectif réel*
(100 en 1990:1)



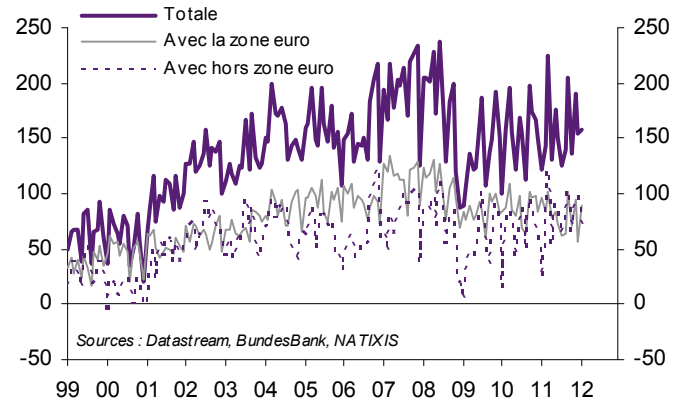
Graphique 2b
Allemagne : salaire réel par tête et coût salarial unitaire (GA en %)



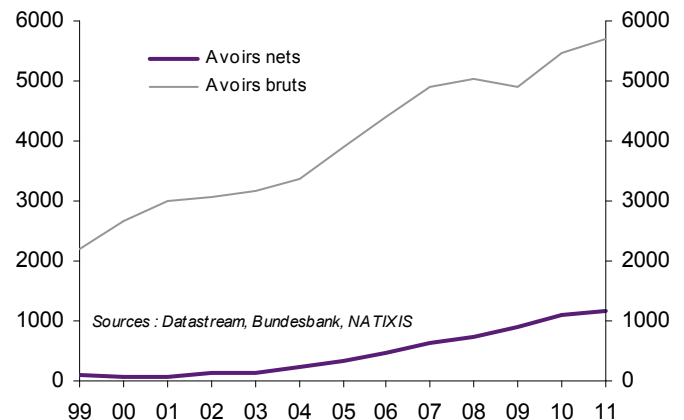
Graphique 3
Allemagne : exportations vers la zone euro
(valeur)



Graphique 4a
Allemagne : balance commerciale
(Mds d'euros annualisée)



Graphique 4b
Allemagne : actifs extérieurs (en Mds €)



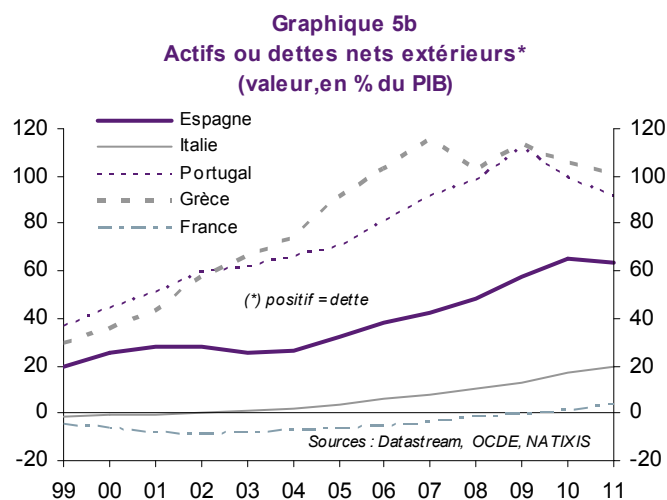
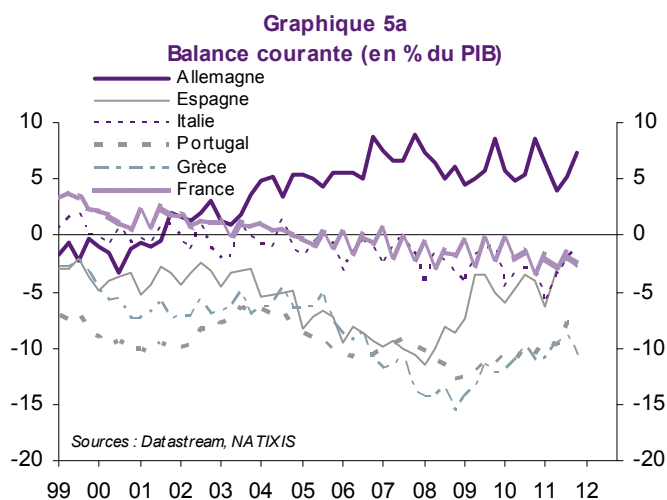
Mais, si l'euro explosait, l'appréciation du mark serait forte, supposons qu'elle serait de 30% : le coût serait alors de 60 Mds € par an en raison de la perte de compétitivité et de 1200 Mds € immédiatement en raison des pertes en capital sur les actifs extérieurs.

Nous pensons que ces pertes sont insupportables pour l'Allemagne, et forceront l'Allemagne à accepter les solutions qu'elle rejette aujourd'hui.

Comment éviter
l'explosion de l'euro ?

1 Le problème de court terme

Le problème des pays en difficulté (Espagne, Italie, Grèce, Portugal) est qu'ils subissent une crise de balance des paiements : ils ne peuvent plus financer leur déficit extérieur (graphique 5a) auprès des prêteurs traditionnels, qui étaient les pays excédentaires du Nord de la zone euro. Si personne ne finance leur déficit extérieur (et le service de leur dette extérieure, graphique 5b), ils seront contraints au défaut et à la sortie de l'euro, seul moyen de faire disparaître rapidement leur déficit extérieur.



Pour éviter, à court terme, l'explosion de l'euro, il faut donc trouver le moyen de financer le déficit extérieur de ces pays :

- ceci est fait pour la Grèce et le Portugal par les prêts européens et du FMI (tableau 1) ;

Tableau 1
Prêts de l'EFSF à la Grèce et Portugal (en Mds d'euros)

	Financement des plans d'aide à la Grèce	
	Plan n°1 T2 2010 à T2 2013	Plan n°2 oct. 2011
UE	80,0	
FESF		30,0
FMI	30,0	
PSI*		100,0
Total	110,0	130,0

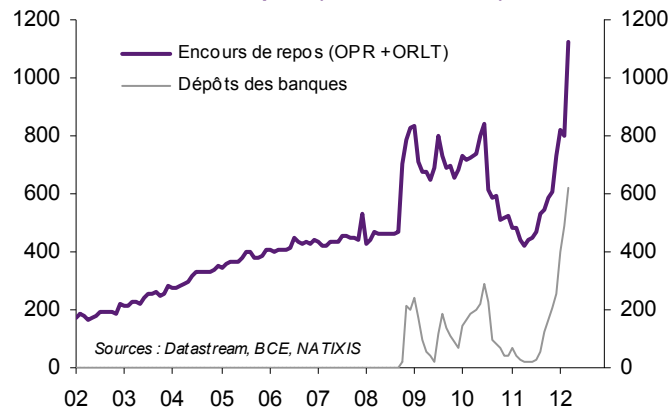
* Participation du secteur privé (Private Sector Involvement)
Sources : Natixis, FMI, Commission européenne

	Portugal : plan d'aide (Mds €)				
	2011	2012	2013	2014	Total
FMI	25,2	16,7	6,7	3,4	52
EFSF	12,6	8,3	3,3	1,7	25,9
Total	37,8	25	10	5,1	77,9

Source : FMI

- ceci est fait aujourd'hui pour l'Espagne et l'Italie par les repos de la BCE (graphique 6). Lorsque la BCE prête aux banques espagnoles et italiennes, il s'agit d'un substitut au financement de ces banques par les banques allemandes sur le marché interbancaire, et il s'agit bien d'abord du financement du déficit extérieur de l'Espagne et de l'Italie, qui recycle l'excès d'épargne de l'Allemagne vers l'Espagne et l'Italie au travers du bilan de la BCE.

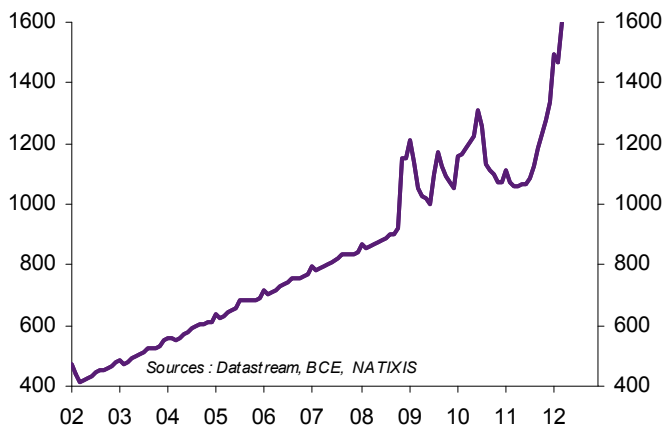
Graphique 6
Zone euro : encours total de repos et dépôts
des banques (en Mds d'euros)



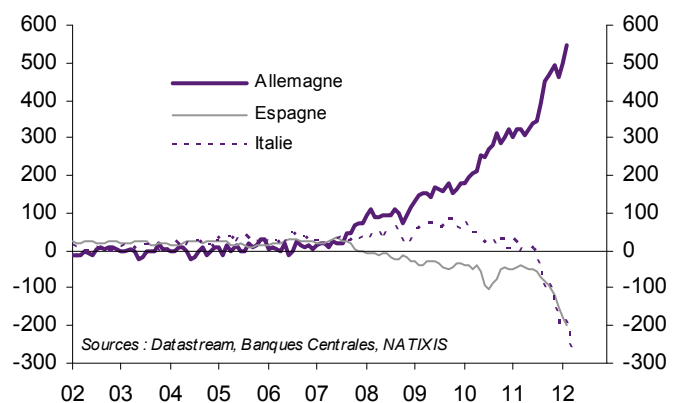
On sait que l'Allemagne réproouve ce mode de financement des déficits extérieurs de ces pays :

- comme le financement transite par le bilan de la BCE, il accroît la taille de ce bilan (**graphique 7**) donc il crée de la monnaie de Banque Centrale ;
- l'épargne des allemands est toujours prêtée aux pays du Sud, au travers des dépôts des banques allemandes à la BCE, **des comptes Target 2** des Banques Centrales (**graphique 8**) et des repos au profit des banques des pays du Sud.

Graphique 7
Zone euro : base monétaire (en Mds d'euros)



Graphique 8
Comptes Target 2 des banques Centrales
(Mds d'euros)

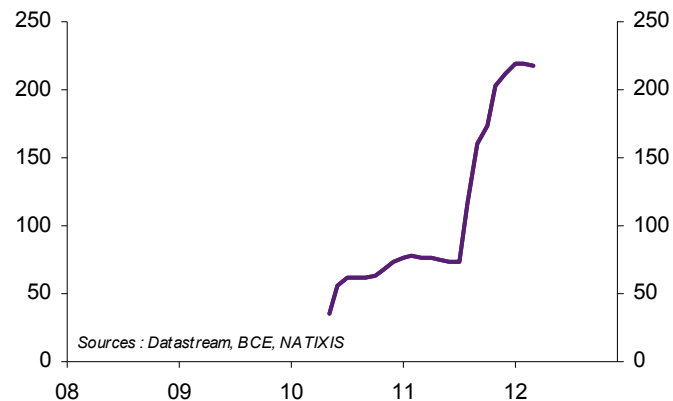


Ceci provoque un intense débat en Allemagne sur les risques in fine encourus par les épargnants allemands.

Pourtant, pour éviter l'explosion de l'euro, il faudra accepter :

- que la BCE poursuive son financement des déficits extérieurs par les repos à long terme ;
- et que, si cette technique n'est plus efficace, parce que les banques espagnoles ou italiennes ne veulent plus prêter à leurs Etats, la BCE reprenne ses achats directs de dette publique (SMP, graphique 9).

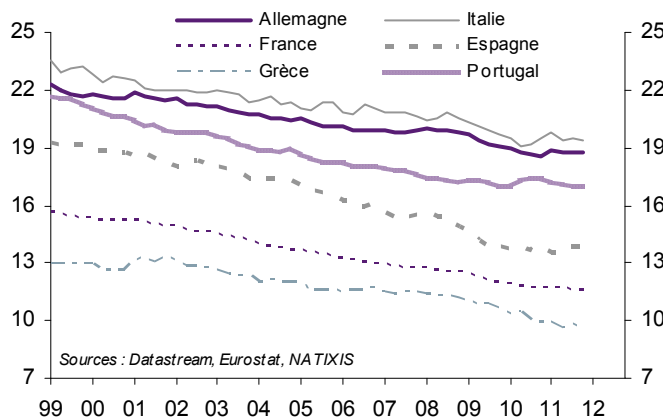
Graphique 9
Zone euro : encours de dette publique détenue
par la BCE (en Mds d'euros)



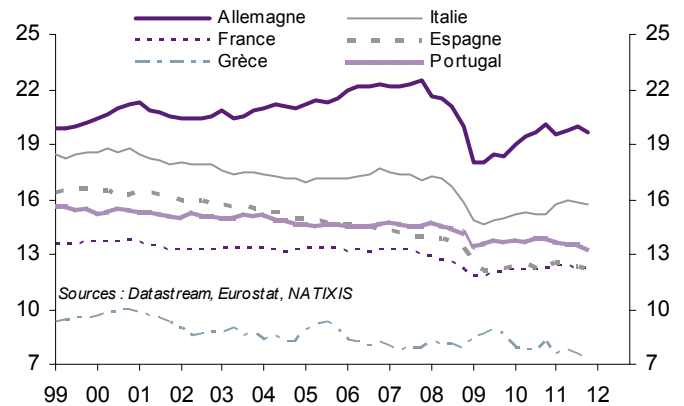
2 Le problème institutionnel de moyen terme

La zone euro est une **Union Monétaire sans fédéralisme**. Or, les pays de la zone euro ont des structures économiques très différentes ; en particulier certains sont industriels (Allemagne, Italie), certains sont désindustrialisés (Grèce, France, Espagne, Portugal, graphiques 10a-10b).

Graphique 10a
Emploi manufacturier (en % du total)



Graphique 10b
Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier
(volume, en % du PIB)

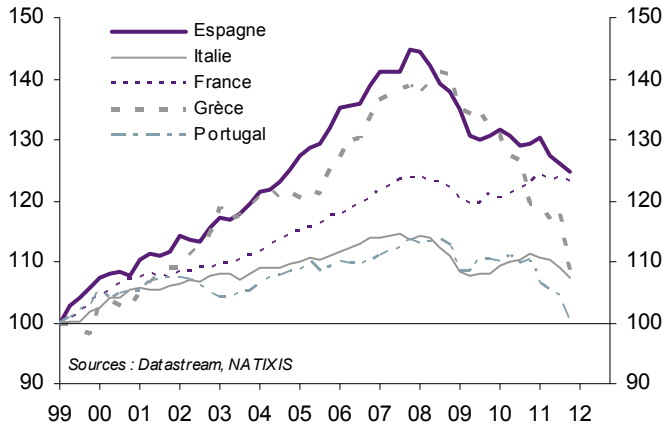


Ceci conduit à ce que, naturellement, certains pays ont des excédents extérieurs structurels, d'autres pays des déficits extérieurs structurels (graphique 5a plus haut).

Or, sans fédéralisme, ceci est impossible puisque les pays déficitaires ne peuvent pas accumuler une dette extérieure continuellement croissante. Ils sont alors obligés de comprimer leur demande intérieure, d'où une hausse insupportable du chômage (graphiques 11a-11b) qui conduit à l'explosion de l'euro aussi certainement que la hausse de la dette extérieure.

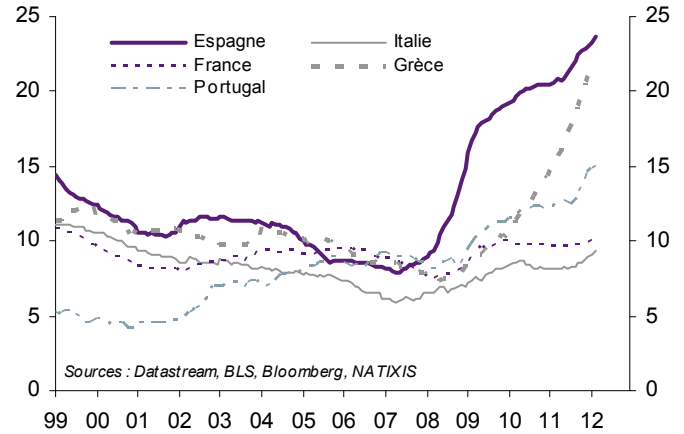
Graphique 11a

Demande intérieure (volume, 100 en 1999:1)



Graphique 11b

Taux de chômage (en %)



La seule solution à moyen terme, pour éviter l'explosion de l'euro due soit à l'excès d'endettement extérieur, soit à la hausse insupportable du chômage, est donc le fédéralisme : des transferts de revenus publics des pays excédentaires en balance courante vers les pays déficitaires.

Synthèse : le risque est le délai d'acceptation des politiques nécessaires par l'Allemagne

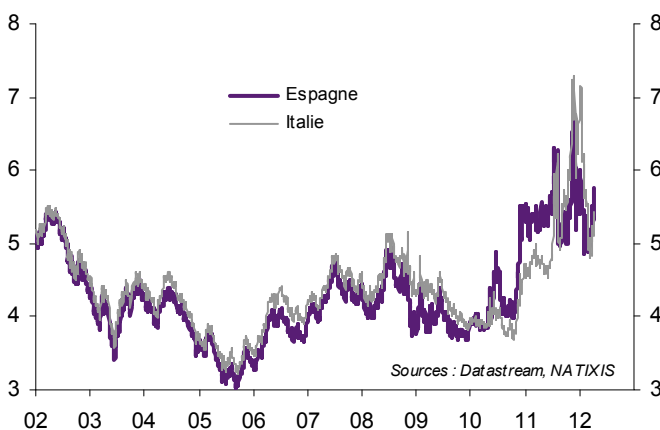
Le coût de l'explosion de l'euro est insupportable pour l'Allemagne. L'Allemagne devra donc accepter les politiques nécessaires pour l'éviter :

- **à court terme** poursuite des repos longs de la BCE et, s'ils deviennent inefficaces, reprise des achats directs de la dette publique par la BCE ;
- **à moyen terme**, fédéralisme pour compenser la présence des déficits ou d'excédents extérieurs structurels dus aux structures économiques hétérogènes des pays de la zone euro.

Le risque est que le délai nécessaire pour que l'Allemagne accepte ces politiques soit trop long, ce qui laisserait le temps à une dégradation irréversible des conditions de financement des pays (graphiques 12a-12b).

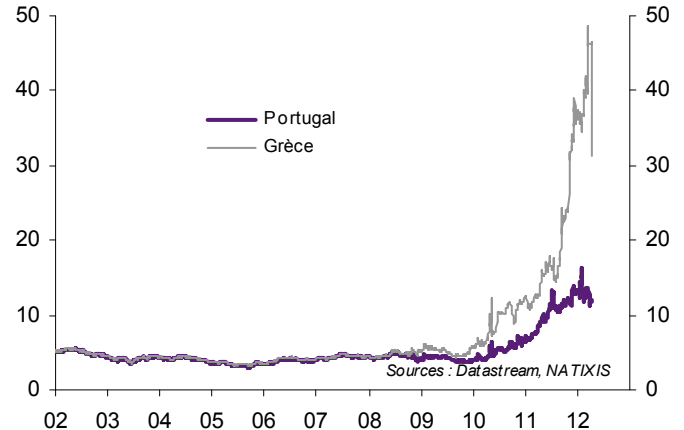
Graphique 12a

Taux d'intérêt à 10 ans sur les emprunts d'Etat



Graphique 12b

Taux d'intérêt à 10 ans sur les emprunts d'Etat



AVERTISSEMENT / DISCLAIMER

Ce document et toutes les pièces jointes sont strictement confidentiels et établis à l'attention exclusive de ses destinataires. Ils ne sauraient être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis. Si vous recevez ce document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à l'expéditeur.

Ce document a été préparé par nos économistes. Il ne constitue pas un rapport de recherche indépendant et n'a pas été élaboré conformément aux dispositions légales arrêtées pour promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement. En conséquence, sa diffusion n'est soumise à aucune interdiction prohibant l'exécution de transactions avant sa publication.

La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseillers, ni toute autre personne acceptée d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document et toutes les pièces jointes sont communiqués à chaque destinataire à titre d'information uniquement et ne constituent pas une recommandation personnalisée d'investissement. Ils sont destinés à être diffusés indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Ce document et toutes les pièces jointes ne constituent pas une offre, ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. Ce document ne peut en aucune circonstance être considéré comme une confirmation officielle d'une transaction adressée à une personne ou une entité et aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que cette transaction sera conclue sur la base des termes et conditions qui figurent dans ce document ou sur la base d'autres conditions. Ce document et toutes les pièces jointes sont fondés sur des informations publiques et ne peuvent en aucune circonstance être utilisés ou considérés comme un engagement de Natixis, tout engagement devant notamment être soumis à une procédure d'approbation de Natixis conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation. De plus, les avis, opinions et toute autre information figurant dans ce document sont indicatifs et peuvent être modifiés ou retirés par Natixis à tout moment sans préavis.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment et sans préavis, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Natixis, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseillers respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Les opinions, avis ou prévisions figurant dans ce document reflètent, sauf indication contraire, celles de son ou ses auteur(s) et ne reflètent pas les opinions de toute autre personne ou de Natixis.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans la présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréée par l'ACP en France et soumise à l'autorité limitée du Financial Services Authority au Royaume Uni. Les détails concernant la supervision de nos activités par le Financial Services Authority sont disponibles sur demande.

Natixis est agréée par l'ACP et régulée par la BaFin (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Allemagne. Le transfert / distribution de ce document en Allemagne est fait(e) sous la responsabilité de NATIXIS Zweigniederlassung Deutschland.

Natixis est agréée par l'ACP et régulée par la Banque d'Espagne (Bank of Spain) et la CNMV pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Espagne.

Natixis est agréée par l'ACP et régulée par la Banque d'Italie et la CONSOB (Commissione Nazionale per le Società e la Borsa) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Italie.

Natixis ne destine la diffusion aux Etats-Unis de cette publication qu'aux « major U.S. institutional investors », définis comme tels selon la **Rule 15(a)(6)**. Cette publication a été élaborée et vérifiée par les économistes de Natixis (Paris). Ces économistes n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement professionnel en tant qu'économiste auprès du NYSE et/ou du NASD et ne sont donc pas soumis aux règles édictées par la FINRA.

This document (including any attachments thereto) is confidential and intended solely for the use of the addressee(s). It should not be transmitted to any person(s) other than the original addressee(s) without the prior written consent of Natixis. If you receive this document in error, please delete or destroy it and notify the sender immediately.

This document has been prepared by our economists. It does not constitute an independent investment research and has not been prepared in accordance with the legal requirements designed to promote the independence of investment research. Accordingly there are no prohibitions on dealing ahead of its dissemination.

The distribution, possession or delivery of this document in, to or from certain jurisdictions may be restricted or prohibited by law. Recipients of this document are therefore required to ensure that they are aware of, and comply with, such restrictions or prohibitions. Neither Natixis, nor any of its affiliates, directors, employees, agents or advisers nor any other person accept any liability to anyone in relation to the distribution, possession or delivery of this document in, to or from any jurisdiction.

This document (including any attachments thereto) are communicated to each recipient for information purposes only and do not constitute a personalised recommendation. It is intended for general distribution and the products or services described therein do not take into account any specific investment objective, financial situation or particular need of any recipient. It should not be construed as an offer or solicitation with respect to the purchase, sale or subscription of any interest or security or as an undertaking by Natixis to complete a transaction subject to the terms and conditions described in this document or any other terms and conditions. Any undertaking or commitment shall be subject to Natixis prior approval and formal written confirmation in accordance with its current internal procedures. This document and any attachments thereto are based on public information.

Natixis has neither verified nor independently analysed the information contained in this document. Accordingly, no representation, warranty or undertaking, express or implied, is made to the recipients of this document as to or in relation to the accuracy or completeness or otherwise of this document or as to the reasonableness of any assumption contained in this document. The information contained in this document does not take into account specific tax rules or accounting methods applicable to counterparties, clients or potential clients of Natixis. Therefore, Natixis shall not be liable for differences, if any, between its own valuations and those valuations provided by third parties; as such differences may arise as a result of the application and implementation of alternative accounting methods, tax rules or valuation models. In addition, any view, opinion or other information provided herein is indicative only and subject to change or withdrawal by Natixis at any time without notice.

Prices and margins are indicative only and are subject to changes at any time without notice depending on inter alia market conditions. Past performances and simulations of past performances are not a reliable indicator and therefore do not predict future results. The information contained in this document may include the results of analysis derived from a quantitative model, which represent potential future events, that may or may not be realised, and is not a complete analysis of every material fact representing any product. The information may be amended or withdrawn by Natixis at any time without notice. More generally, no responsibility is accepted by Natixis, nor any of its holding companies, subsidiaries, associated undertakings or controlling persons, nor any of their respective directors, officers, partners, employees, agents, representatives or advisors as to or in relation to the characteristics of this information. The opinions, views and forecasts expressed in this document (including any attachments thereto) reflect the personal views of the author(s) and do not reflect the views of any other person or Natixis unless otherwise mentioned.

It should not be assumed that the information contained in this document will have been updated subsequent to date stated on the first page of this document. In addition, the delivery of this document does not imply in any way an obligation on anyone to update such information at any time.

Natixis shall not be liable for any financial loss or any decision taken on the basis of the information contained in this document and Natixis does not hold itself out as providing any advice, particularly in relation to investment services. In any event, you should request for any internal and/or external advice that you consider necessary or desirable to obtain, including from any financial, legal, tax or accounting advisor, or any other specialist advice, in order to verify in particular that the investment(s) described in this document meets your investment objectives and constraints and to obtain an independent valuation of such investment(s), its risks factors and rewards.

Natixis is authorised in France by the *Autorité de contrôle prudentiel* (ACP) as a Bank – Investment Services providers and subject to its supervision. Natixis is regulated by the AMF in respect of its investment services activities.

Natixis is authorised by the ACP in France and subject to limited regulation by the Financial Services Authority in the United Kingdom. Details on the extent of our regulation by the Financial Services Authority are available from us on request.

Natixis is authorised by the ACP and regulated by the BaFin (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht) for the conduct of its business in Germany. The transfer / distribution of this document in Germany is done by / under the responsibility of NATIXIS Zweigniederlassung Deutschland.

Natixis is authorised by the ACP and regulated by Bank of Spain and the CNMV for the conduct of its business in Spain.

Natixis is authorised by the ACP and regulated by Bank of Italy and the CONSOB (Commissione Nazionale per le Società e la Borsa) for the conduct of its business in Italy.

This research report is solely available for distribution in the United States to major U.S. institutional investors as defined by **SEC Rule 15(a)(6)**. This research report has been prepared and reviewed by research economists employed by Natixis (Paris). These economists are not registered or qualified as research economists with the NYSE and/or the NASD, and are not subject to the rules of the FINRA